

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

WOLF TRAX BORON DDP

Version: 20

Révision: 05.25.2015

Date de la Première Édition: 01.02.06




SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale N° CAS N° CE	Wolf Trax Boron DDP Mélange Mélange
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Engrais Ne pas utiliser pour le traitement des semences.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société Téléphone Email (personne compétente)	Compass Minerals Manitoba Inc. 800 – One Research Road Winnipeg Manitoba Canada R3T 6E3 204-237-9653 techservicesrequests@compassminerals.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence Langues parlées	613-996-6666 (Canada) Français / Français

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Repr. 1B: H360FD
2.1.2	Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE	Repr. 2; R60: Peut altérer la fertilité. Repr. 2; R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Pictogramme(s) de Danger Mention(s) d'Avertissement Contient: Mention(s) de Danger Conseil(s) de Prudence	Danger Wolf Trax Boron DDP  Disodium Octoborate Tetrahydrate, Potassium Tetraborate Tetrahydrate et Boric Acid. H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. P201: Se procurer les instructions avant utilisation. P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P281: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

WOLF TRAX BORON DDP

Version: 20

Révision: 05.25.2015

Date de la Première Édition: 01.02.06



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges Substances dans les préparations / mélanges

Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Disodium Octoborate Tetrahydrate	50-75%	12008-41-2	234-541-0	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Repr. 1B: H360FD
Potassium Tetraborate Tetrahydrate	10-20%	12045-78-2	215-575-5	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Repr. 1B: H360
Boric Acid	> 5%	10043-35-3	233-139-2	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Repr. 1B: H360FD

Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Disodium Octoborate Tetrahydrate	50-75%	12008-41-2	234-541-0	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Repr. 2; R60 Repr. 2; R61
Potassium Tetraborate Tetrahydrate	10-20%	12045-78-2	215-575-5	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Repr. 2
Boric Acid	> 5%	10043-35-3	233-139-2	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Repr. 2; R60 Repr. 2; R61

R60: Peut altérer la fertilité.; R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Le cas échéant, enlever les lentilles de contact. Tenir les yeux ouverts et rincer doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne pas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

WOLF TRAX BORON DDP

Version: 20

Révision: 05.25.2015

Date de la Première Édition: 01.02.06



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter symptomatiquement.

Instructions pour le Médecin: Ingestion / > 5g: Maintenir la fonction rénale et forcer le patient à s'hydrater.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'Extinction Appropriés Ceux appropriés pour contenir l'incendie. p.ex. Eteindre l'incendie avec du sable ou de la poudre chimique. Mousse, Dioxyde de carbone, Eau sous forme de brouillard ou poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Oxydes de carbone, Oxyde de potassium.
- 5.3 Conseils aux pompiers** Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Voir Rubrique: 8.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Mettre les matières déversées sous vide. Éviter la production de poussières. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8,13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter toute ingestion. Éviter l'inhalation de poussières. maintenir une bonne hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Assurer une ventilation adéquate.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Température de stockage Ambiante
Mesures de stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Maintenir les récipients dans un endroit propre, frais et sec à l'écart des sources de chaleur.
Matières incompatibles Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Aucun lorsqu'utilisés et stockés conformément aux instructions inscrites sur l'étiquette
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Engrais Voir Rubrique: 1.2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

WOLF TRAX BORON DDP

Version: 20




Révision: 05.25.2015

Date de la Première Édition: 01.02.06



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle	
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail	Non fixé.
8.1.2 Valeur limite biologique	Non fixé.
8.1.3 PNECs et DNELs	Non fixé.
8.2 Contrôles de l'exposition	
8.2.1 Contrôles techniques appropriés	Ventilation aspirante locale conseillée. Utiliser des récipients appropriés.
8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)	maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter tout contact. Eviter l'inhalation de poussières. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection conformes à EN 166 pour protéger contre poussières.
	
Protection de la peau	Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.
	
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Il est conseillé de porter un masque anti-poussières. Recommandés: EN149.
	
Risques thermiques	Non applicable.
8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Aspect	Rose Poudre
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH	7.5 (5% solution aqueuse)
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'Evaporation	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	Non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

WOLF TRAX BORON DDP

Version: 20

Révision: 05.25.2015

Date de la Première Édition: 01.02.06



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

Propriétés comburantes

Non oxydant.

9.2 Autres informations

Rien de connu.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun lorsqu'utilisés et stockés conformément aux instructions inscrites sur l'étiquette.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'abri de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Aucun lorsqu'utilisés et stockés conformément aux instructions inscrites sur l'étiquette.

10.6 Produit(s) de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, Oxyde de potassium

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Based on available data, the classification criteria are not met.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Inhalation

Based on available data, the classification criteria are not met.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 5.0 mg/l.

Contact avec la Peau

Based on available data, the classification criteria are not met.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Cancérogénicité

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Toxicité pour la reproduction

Repr. 1B: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (Disodium Octoborate Tetrahydrate, Potassium Tetraborate Tetrahydrate and Boric Acid)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Based on available data, the classification criteria are not met.

Danger par aspiration

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

11.2 Autres informations

Rien de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

12.2 Persistance et dégradabilité

Estimation (96 heures) CL50 (Poissons) > 100 mg/l

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information sur le mélange lui-même.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information sur le mélange lui-même.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information sur le mélange lui-même.

Aucune information sur le mélange lui-même. Aucun des ingrédients de ce produit ne remplit les critères requis pour être considéré comme une substance PBT ou vPvB.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

WOLF TRAX BORON DDP

Version: 20

Révision: 05.25.2015

Date de la Première Édition: 01.02.06



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

12.6 Autres effets néfastes Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG/ADN
14.1 Numéro ONU	None assigned.	None assigned.
14.2 Désignation officielle de transport	None assigned.	None assigned.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	None assigned.	None assigned.
14.4 Groupe d'emballage	None assigned.	None assigned.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable	
14.8 Autres informations	Non applicable	Aucune attribué.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Disodium Octoborate Tetrahydrate, Potassium Tetraborate Tetrahydrate et Boric Acid: Entrée 30: Restriction de l'approvisionnement des substances et mélanges au grand public, si classés comme Repr. 1A ou 1B.

15.1.2 Règlements nationaux
Allemagne Classe de danger pour l'eau 1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References:

Enregistrement(s) ECHA pré-existant: Disodium Octoborate Tetrahydrate (CAS# 12008-41-2) et Boric Acid (CAS# 10043-35-3), Classification(s) harmonisée(s) pour Boric Acid (CAS# 10043-35-3 et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Potassium Tetraborate Tetrahydrate (CAS# 12045-78-2).

Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Repr. 1B: H360FD	Limite de concentration spécifique

LÉGENDE

VME Limite d'exposition prolongée
VLE Limite d'exposition (15 min)
DNEL Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

WOLF TRAX BORON DDP

Version: 20

Révision: 05.25.2015

Date de la Première Édition: 01.02.06



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.